

## Compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration en date du vendredi 17 septembre 2021

La séance est ouverte à 10H30 sous la présidence de Monsieur Philippe EGG

### Présents :

Conseillers municipaux : BLANC Claudie, MANENT Geneviève, VALENTIN Régis, SOTTO Marie-Jo.

Membres extérieurs : CEREA Mireille, ESTIENNE Elisabeth, BONO Colette.

### Absents :

Membres extérieurs : LAKEHAL Fat

Pouvoirs : LAKEHAL Fat à BLANC Claudie

### **1. Objet : Récapitulatif des dossiers en cours**

Madame Claudie BLANC indique que depuis le début de l'année 2021, 29 dossiers ont été traités dont 8 en attente d'acceptation et 7 en attente de retours des demandeurs.

D'autre part, il est précisé que la trésorerie du CCAS est de 10.715.62 €.

### **2. Objet : Dispositif Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)**

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS sont informés du dispositif Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Il s'agit d'un outil du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) qui vise à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, d'accéder à un hébergement et un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir.

Le PDALHPD, renouvelé en 2017, nécessite un partenariat renforcé entre les institutions, les collectivités territoriales et les organismes logement dont la vocation est de participer à la mise en œuvre d'une politique de logement en direction des publics défavorisés.

Le dispositif FSL met en place, sous certaines conditions, des aides financières pour le règlement des frais liés à l'accès à un nouveau logement (premier loyer, dépôt de garantie, ouverture des compteurs, assurance habitation, frais de déménagement, mobilier de première nécessité), le règlement des dettes locatives ainsi que des factures d'eau, d'énergie ou de téléphone. Ce dispositif finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement des actions spécifiques favorisant l'accès ou le maintien dans le logement ou la lutte contre la précarité énergétique.

Le Fonds est abondé par le Conseil Départemental, l'Etat, la CAF, la MSA, EDF, ENGIE, les bailleurs sociaux, les communes et les intercommunalités. Le montant des participations est calculé par type d'aide et au prorata du nombre d'habitants.

En 2020, le montant total des aides attribuées pour la commune de Cucuron s'élève à 5 906 € dont 3 020 € pour l'accès et le maintien au logement, 2 492 € pour les impayés d'énergie et 394 € pour les impayés d'eau.

Le montant des participations est calculé par type d'aide et au prorata du nombre d'habitants. Pour la commune de Cucuron et à titre indicatif le montant minimum de participation au titre de l'année 2021 serait de 754.44 €.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) à hauteur de 760 € étant précisé que l'engagement des communes s'avère indispensable pour le fonctionnement et la pérennité de ce dispositif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration**

**Approuve**, la proposition de participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

**Dit**, que la somme de 760 € sera versée au Département.

**Précise**, que les crédits seront imputés au chapitre 67, Article 678.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Vote :**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**3. Objet : Préparation des colis de Noël**

Madame BLANC explique que la liste des administrés de 80 ans et plus a été établie.

Le nombre de paniers/colis de Noël est estimé à 128 dont 4 pour la maison de retraite.

Le coût prévisionnel d'un panier est estimé à 15 €.

Une réflexion a été engagée pour distinguer le colis des administrés en couple. Il a été décidé d'ajouter une bouteille de vin.

Une demi-journée de permanence sera organisée en Mairie début décembre afin de permettre aux administrés qui le peuvent de récupérer leurs colis. Pour les autres administrés, les colis seront livrés à domicile et à la maison de retraite.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration**

**Approuve**, la proposition de paniers/colis de Noël pour un montant unitaire de 15 €.

**Précise**, qu'une bouteille de vin sera ajoutée au colis des administrés en couple.

**Dit**, que les crédits seront imputés au chapitre 011, article 60632.

**Décision adoptée à l'unanimité**

**Vote :**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La séance est levée à 11H00.